

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-CONVERTIBLES
Parts C : ISIN FR0010626499
Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif est d'obtenir une performance, sur un horizon d'investissement moyen terme (supérieur à 2 ans), qui reflète l'évolution des marchés d'actions et de taux de la zone euro et internationaux.

Compte tenu de son objectif, la gestion du FCP ne saurait être liée à un indice ou à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Le choix des stratégies d'investissement et l'allocation d'actifs du FCP, sans pondération prédéfinie, sont entièrement discrétionnaires et fonction des orientations d'investissement de l'équipe de gestion.

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 %, de son actif, en direct ou au travers d'autres OPCVM, sur des obligations convertibles européennes non libellées en USD dont le marché principal de l'action sous-jacente est localisé dans un pays de l'Union Européenne et/ou en Suisse.

Le FCP pourra s'exposer au risque action, jusqu'à 100 % de son actif, en direct ou au travers d'OPCVM. Dans ce cas, les actions seront principalement sélectionnées parmi les actions de société de grandes capitalisations, de tous secteurs d'activités, émises sur les marchés de la zone euro et hors zone euro appartenant à la zone OCDE.

Le FCP pourra intervenir, en direct ou par la détention d'autres OPCVM, sur des titres de crédit d'émetteurs publics ou privés de qualité (obligations, instrument du marché monétaire.) répondant à la catégorie « Investment Grade » à l'achat libellés en euro.

La dette privée ou publique peut représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Le FCP se laisse la possibilité de manière accessoire d'investir sur des

titres non notés libellé en devises autres que l'euro et sur les marchés émergents.

Le FCP investira plus de 50 % et jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés de toutes classifications.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, à des fins d'exposition, de couverture ou d'arbitrage au sein du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le fonds pourra être exposé globalement à l'ensemble des marchés internationaux actions et taux à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

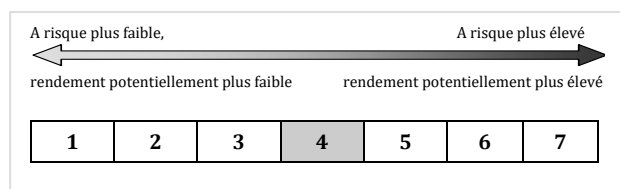
La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 5 ans.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations convertibles qui associent une exposition aux marchés obligataires et une exposition au marché des actions en Europe.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de

risque futur.

L'investisseur est informé que le capital initialement investi, ne bénéficiant d'aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques suivants liés à la stratégie d'investissement et la composition de l'actif du FCP :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le type de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur le frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,80 % Limité à 0.50 % en cas d'aller-retour sur le FCP ou d'arbitrage entre FCP commercialisés par Unofi-Patrimoine
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,52 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

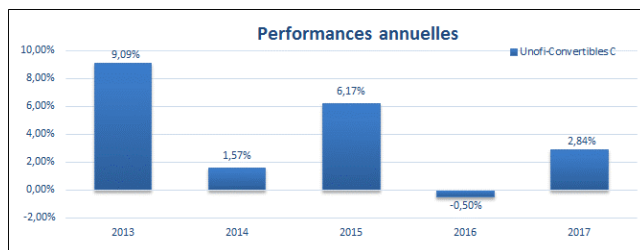
Les frais courants ne comprennent pas :
- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées sont calculées en euros, revenus nets réinvestis, et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Date d'agrément du FCP : 12 avril 1996

Date de création de la part C : 16 juillet 2008

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS Bank France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Le montant de la première souscription ne peut être inférieur à 20 000,00 euros.

Ce FCP peut être proposé comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

La valeur liquidative des différentes catégories ou classes de parts du FCP est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou du distributeur.

Elle peut également être consultée sur le site internet : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles auprès de la société de gestion.

Le prospectus est également disponible sur le site internet : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés par courrier, gratuitement, dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse ci-contre.

Fiscalité : Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce FCP, autorisé à la commercialisation en France, a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée et réglementée en France comme Société de gestion de portefeuille sous le n° GP-14000023 par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.